

Travaux de la Chambre

M. Gauthier: C'est ridicule.

M. Mazankowski: Après ces quelques explications, j'espère que par souci de bonne volonté, par attachement au bien et aux intérêts de ce pays, nous allons pouvoir procéder de façon ordonnée et efficace.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) voulait vraiment rappeler la Chambre en faisant preuve d'une certaine bonne volonté pour essayer d'obtenir la coopération de l'opposition officielle et des partis de l'opposition en général, il s'y est pris de bien étrange façon.

Ce matin à 7 h 30, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, le leader à la Chambre du NPD et moi-même étions réunis pour une entrevue pour l'émission *Canada AM*. J'ai alors dit au leader adjoint du gouvernement à la Chambre que notre caucus trouvait que, compte tenu de la longueur, de la complexité du projet de loi que le gouvernement compte présenter aujourd'hui et de tous les détails qu'il renferme, le délai réglementaire de 24 heures entre la première lecture et la deuxième lecture devait être respecté. Par conséquent, je lui ai dit que nous n'étions pas disposés à suspendre l'application du Règlement du Parlement et à passer directement au débat de deuxième lecture sur le projet de loi que le gouvernement souhaite présenter aujourd'hui au sujet de l'usage abusif du statut de réfugié. J'ai demandé au leader adjoint à la Chambre s'il...

• (1110)

M. le Président: Je rappelle aux députés que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a fait un long discours liminaire, et à juste titre. Les députés ont écouté attentivement le vice-premier ministre. Je sais que tous les députés voudront rendre la politesse aux représentants de l'opposition officielle et à ceux du Nouveau parti démocratique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans la salle d'attente du studio de CTV où se prépare l'émission *Canada AM*, j'ai dit au leader adjoint du gouvernement que le leader du gouvernement m'avait demandé de dire si nous étions d'accord pour passer directement au débat de deuxième lecture, contrairement à l'habitude, avant 9 heures du matin. J'ai dit ceci au leader adjoint du gouvernement à la Chambre: «En votre qualité de leader adjoint, je vous communique la réponse de l'opposition officielle. Nous voulons que l'on applique les règles normales du Parlement.» Je lui ai demandé s'il transmettrait ces renseignements à son chef ou si je devais convoquer directement le leader du gouvernement à la Chambre. Le leader adjoint du gouvernement a dit ceci: «Non. Je suis le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement. Je suis leader adjoint...»

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Il a dit ceci: «Je transmettrai bien volontiers le message au leader du gouvernement. Vous n'avez pas besoin de le faire». L'attitude du leader du gouvernement, qui n'a pas le cran de rester pour écouter, est totalement inqualifiable...

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Il n'a pas le cran de rester pour entendre la réponse.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: C'est absolument impoli!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis persuadé que les députés se rendent tous compte que nous avons beaucoup à faire et que nous y arriverons plus facilement si nous faisons preuve de courtoisie à l'égard du député, quel qu'il soit, qui a la parole.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement n'a pas raison de n'avoir pas donné l'avis habituel aux porte-parole des partis d'opposition de l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de faire une déclaration car, comme prévu et promis, nous ne lui avons pas dit avant 9 heures que nous étions disposés à consentir à ce que le Règlement soit suspendu pour passer immédiatement au débat de deuxième lecture. Très clairement, j'ai respecté notre promesse en transmettant cette information au leader parlementaire adjoint du gouvernement. Si le leader parlementaire du gouvernement et le leader parlementaire adjoint du gouvernement ne se parlent pas, cela n'est qu'une preuve de plus de la désorganisation et de l'incompétence du gouvernement. Cela ne justifie pas que l'on n'accorde pas aux critiques de l'opposition la courtoisie habituelle de les aviser au moins une heure à l'avance de l'intention du ministre de faire une déclaration et de leur fournir à l'avance une copie de cette déclaration.

Je tiens maintenant à faire valoir deux autres points. D'abord et même si le gouvernement prétend qu'il est urgent de prendre des mesures, lesquelles seront considérées comme complexes, détaillées et imposantes lorsque présentées dans un projet de loi, j'estimerai normal que nous disposions du délai habituel de 24 heures entre la première lecture du projet de loi, son impression officielle, et le début du débat de deuxième lecture. Cela permettrait non seulement à tous les députés, y compris les ministériels qui le veulent vraiment, d'étudier individuellement et personnellement le projet de loi avant de participer au débat de deuxième lecture, mais encore à tous les Canadiens de prendre connaissance du texte exact du projet de loi et de faire part de leurs points de vue et de leurs réactions aux députés de tous les partis représentés à la Chambre.